



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/55  
10 octobre 2008

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-sixième réunion  
Doha, 8-12 novembre 2008

**PROPOSITION DE PROJET: YEMEN**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Fumigène

- Élimination finale de la consommation de bromure de méthyle  
(première tranche)

Allemagne

**FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS  
YEMEN**

**TITRE DU PROJET****AGENCE BILATÉRALE/D'EXÉCUTION**

Élimination finale de la consommation de bromure de méthyle (première tranche)	Allemagne
--	-----------

<b>AGENCE NATIONALE DE COORDINATION :</b>	Ministère de l'environnement et des ressources en eau, Autorité de protection de l'environnement
---	--

**DERNIÈRES DONNÉES DE CONSOMMATION DE SAO SIGNALÉES POUR LE PROJET****A: DONNÉES VISÉES À L'ARTICLE-7 (TONNES PAO, 2006, A OCTOBRE 2007)**

BM	35,7		

**B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2007, A OCTOBRE 2008)**

SAO	Aérosol	Mousse	Fab. Réfrig.	Entret. Réfrig.	Solvants	Ag. de transfo	Fumigène
BM							35,7

<b>Reste de la consommation de CFC admissible pour financement (Tonnes PAO)</b>	
---	--

**PLAN DE TRAVAIL DE L'ANNÉE EN COURS:** Financement total \$US : Elimination totale Tonnes PAO.

<b>DONNÉES DU PROJET</b>		<b>2008</b>	<b>2010</b>	<b>2012</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total</b>
<b>BM</b> (Tonnes PAO)	Plafond du Protocole de Montréal	<b>43,6</b>	43,6	43,6	43,6	0,0	
	Plafond de consommation annuelle	<b>30,0</b>	30,0	20,0	0,0	0,0	
	Elimination annuelle nouvelle	<b>5,9</b>	10,0	10,0	10,0	0,0	35,9
<b>CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER</b>		<b>5,9</b>	10,0	10,0	10,0		35,9
<b>Coût final du projet (\$US):</b>							
	Financement pour l'Allemagne	<b>201 450</b>	200 000	200 000			601 450
	<b>Financement total du projet</b>	<b>201 450</b>	200 000	200 000			601 450
<b>Coût final d'appui (\$US):</b>							
	Coûts d'appui pour l'Allemagne	<b>25 509</b>	25 325	25 325			76 159
	<b>Coût total d'appui</b>	<b>25 509</b>	25 325	25 325			76 159
<b>COÛT TOTAL AU FONDS MULTILATERAL (\$US)</b>		<b>226 959</b>	225 325	225 325			677 609
<b>Rapport coût-efficacité (\$US/kg)</b>							16,75

**MONTANT DE FINANCEMENT DEMANDÉ:** Approbation du financement de la première tranche (2008) comme indiqué ci-dessus.

<b>RECOMMANDATION DU SECRETARIAT</b>	Examen au cas par cas
--------------------------------------	-----------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Agissant pour le compte du Gouvernement du Yemen, le Gouvernement d'Allemagne a présenté une proposition de projet pour l'élimination finale de la consommation de bromure de méthyle (BM) au Yemen pour qu'elle soit examinée à la 56<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif. Le coût total du projet initialement présenté est de 750 100 \$US plus des frais d'appui d'agence de 97 513 \$US. S'il est approuvé, ce projet permettra l'élimination finale de toutes les utilisations réglementées de BM au Yemen.

### Contexte

2. Lors de sa 41<sup>ème</sup> réunion, le Comité exécutif avait examiné le projet proposé pour éliminer 52,8 tonnes PAO de BM entrant dans la fumigation des sols au Yemen et avait relevé que la consommation de référence du BM pour conformité avait été fixée à 1,1 tonnes PAO (en 2001, le Gouvernement du Yemen avait demandé aux Parties, par le truchement du Comité d'application, de faire passer son quota de référence de BM de 1,1 tonnes PAO à 54,5 tonnes PAO).

3. Le Comité exécutif a noté que le Gouvernement d'Allemagne et le Secrétariat avaient achevé leurs discussions sur la proposition de projet et ont convenu que la première tranche du projet pourrait être présentée comme programme d'assistance technique pour éliminer 9,3 tonnes PAO de BM en 2004. Ce qui permettrait de réaliser l'objectif d'élimination de 2005 si les Parties au Protocole de Montréal acceptaient de changer la consommation de référence du Yemen. Le Comité exécutif a, par la suite, approuvé, par sa décision 41/25, la proposition comme programme d'assistance technique au coût de 250 000 \$US plus des frais d'appui d'agence au montant de 32 500 \$US en vue d'éliminer 9,1 tonnes PAO de BM, étant entendu que l'approbation du projet était sous réserve de la mise en œuvre des mécanismes du Protocole de Montréal relatifs aux questions de non-respect (décision 41/25). Lors de l'exécution du projet, l'Allemagne a continué à aider le Yemen à traiter les questions pendantes avec le Comité d'application, pour changer la consommation de référence du BM (la demande de changement avait été approuvée à la 16<sup>ème</sup> Conférence des Parties (décision XVI/31)).

4. L'exécution du programme d'assistance technique a permis l'élimination de 17 tonnes PAO de BM, soit 7,9 tonnes PAO de plus que le volume auquel s'était engagé le Gouvernement du Yemen.

### Description du projet

5. Selon une étude réalisée en 2007, l'essentiel de la consommation de BM sert à la culture de concombres (plus de 90% de la consommation totale), des tomates (5,6%), des poivrons (3,2%) et de la fleur coupée (0,7%). Le reste est réparti sur plusieurs régions lointaines dans différentes provinces du Yemen, rendant la conversion difficile sur plan logistique.

6. Les principales solutions de substitution au BM, pour les cultivateurs yéménites, sont la solarisation des sols (régions chaudes) et la biofumigation (dans les régions plus froides), ainsi que des produits chimiques de substitution pour la culture du concombre, de la tomate et du poivron. Dans le cas de la fleur coupée, des substrats seront introduits dans le pays. Ces technologies seront appliquées dans le cadre d'un programme intégré de lutte phytosanitaire assorti de programmes de formation pour les agriculteurs et les techniciens. Le projet prévoit également des activités institutionnelles et des initiatives législatives et de politique afin de garantir l'élimination réussie et viable du BM.

7. Le coût total du projet, estimé à 750 100 \$US, est ventilé comme suit:

- a) Equipements et matériaux agricoles (207 500 \$US), dont les matériaux de démonstration sur le terrain, le matériel agricole et d'autres supports audio-visuels;

- b) Opérations et services locaux (156 600 \$US) dont l'organisation d'ateliers de formation et de réunions avec les agriculteurs, la production de documents d'information, les communications, les consultants locaux et le transport local;
- c) Frais de voyages au niveau régional et international (42 000 \$US); et
- d) Rémunération du personnel (344 000 \$US), y compris des conseillers internationaux, régionaux et locaux et des experts agronomes.

8. Le Yemen a introduit, récemment, des règles pour interdire toute importation et ré-exportation de BM sauf si l'opérateur est dûment inscrit, est couvert par un quota d'importation et détient une licence d'import/export. Toutes les conditions de la Commission nationale sur les pesticides doivent être satisfaites. Le Gouvernement du Yemen propose de parachever l'élimination définitive et finale de toutes utilisations réglementées de BM le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT**

### **OBSERVATIONS**

9. La consommation de BM pour 2007 communiquée par le Gouvernement du Yemen au Secrétariat du Fonds (rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de pays), soit 35,7 tonnes PAO, est de 7,9 tonnes PAO inférieure au niveau maximum autorisé de consommation pour cette année.

10. A une demande de complément d'information sur l'introduction de produits chimiques de substitution et du greffage, pour remplacer le BM utilisé par des agriculteurs des zones tribales de l'intérieur du pays, le Gouvernement d'Allemagne a répondu que des consultants régionaux et internationaux ont, en effet, proposé l'introduction de produits chimiques de substitution, eu égard aux conditions climatiques, et qu'ils seront utilisés lors de formations pratiques sur le terrain. Ces produits chimiques sont disponibles chez les vendeurs locaux de pesticides, si nécessaire, pour traiter les nématodes graves et les infestations fongiques contre lesquels les méthodes non chimiques se sont avérées impuissantes. Concernant le greffage, les agriculteurs locaux y ont montré le plus grand intérêt lorsqu'ils ont appris les succès de cette technologie dans d'autres pays. Ainsi, il est proposé de mettre sur pied une pépinière pilote en coopération avec un centre local de recherche agronomique. Les premiers plants greffés seraient préparés dans cette pépinière pilote et d'autres partenaires intéressés seraient encouragés à lancer leurs propres pépinières.

11. Compte tenu du faible volume de BM à éliminer (35,9 tonnes PAO), et l'expérience acquise grâce à l'introduction d'au moins deux technologies de substitution, la durée du projet (80 mois) semble trop longue. Sur cet aspect, l'Allemagne a fait remarquer qu'il est nécessaire de toucher tous les agriculteurs du Yemen et de suivre l'utilisation des solutions de substitution au BM jusqu'à l'expiration de sa période d'utilisation légale. L'arrêt avant terme des activités du projet pourrait inciter au retour à l'utilisation illégale du BM.

12. Le Secrétariat a également étudié un certain nombre de questions de coût avec le Gouvernement d'Allemagne, y compris le coût des consultants internationaux et régionaux, les frais de transport et les frais d'entretien des bureaux. Suite à quoi, l'Allemagne a procédé à la révision de la proposition de projet en tenant compte des discussions avec le Secrétariat. Le coût total convenu avec le Gouvernement d'Allemagne s'élève à 601 450 \$US.

**Accord entre le Gouvernement du Yemen et le Comité exécutif**

13. Un projet d'accord entre le Gouvernement du Yemen et le Comité exécutif, sur les modalités de mise en œuvre du projet d'élimination du BM, figure à l'Annexe I du présent document.

**RECOMMANDATION**

14. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver le projet pour l'élimination finale de la consommation de bromure de méthyle au Yemen, au coût global de 601 450 \$US plus les frais d'appui d'agence au montant de 76 159 \$US pour l'Allemagne, étant entendu qu'aucun autre financement ne sera accordé au Yemen pour éliminer les utilisations réglementées de bromure de méthyle dans le pays;
- b) Approuver le projet d'accord entre le Gouvernement du Yemen et le Comité exécutif pour l'élimination des utilisations réglementées du bromure de méthyle (Annexe I);
- c) Approuver, également, la première tranche du projet d'élimination finale de la consommation de bromure de méthyle au Yemen, au coût total de 201 450 \$US plus les frais d'appui d'agence qui s'élèvent à 25 509 \$US, à verser à l'Allemagne.



**Annexe I**

**CONDITIONS CONVENUES VISANT L'ÉLIMINATION  
DU BROMURE DE MÉTHYLE AU YEMEN**

1. Le Comité exécutif:

- a) A approuvé, à sa 41<sup>ème</sup> réunion, un montant de 250 000 \$US qui sera mis à la disposition du Yemen afin de parvenir au niveau de consommation de bromure de méthyle autorisé en 2005 (élimination de 9,1 tonnes PAO); et
- b) A approuvé, à sa 56<sup>ème</sup> réunion, en principe, un montant supplémentaire de 601 450 \$US, ce qui représenterait la totalité des fonds mis à la disposition du Yemen pour parvenir à l'élimination complète des utilisations réglementées du bromure de méthyle pour la fumigation des sols (35,9 tonnes PAO).

2. Tel qu'il a été déclaré au Secrétariat de l'Ozone, la consommation de référence de bromure de méthyle, permettant de réaliser la conformité au Yemen, est de 54,5 tonnes PAO; la consommation de bromure de méthyle en 2007 était de 35,7 tonnes PAO. De ce fait, le Yemen est conforme à la réduction de 20 pour cent définie dans le Protocole de Montréal en 2005.

3. Les réductions conformes aux conditions du projet ci-dessus mentionné et les autres engagements présentés dans le projet permettront de s'assurer que le Yemen respecte le calendrier des réductions indiquées ci-dessous. A cet égard, le Yemen réduira sa consommation nationale des utilisations réglementées de bromure de méthyle, à l'exception des applications de quarantaine et des applications préalables à l'expédition, sous les niveaux de consommation de chaque année tel qu'indiqué ci-dessous:

<b>Année</b>	<b>Elimination de BM (tonnes PAO)</b>	<b>Consommation autorisée (tonnes PAO)</b>
2008 - 2009	5,9	30,0
2010 - 2011	10,0	20,0
2012 - 2013	10,0	10,0
2014 - 2015	10,0	0

4. Le Yemen s'engage à maintenir en permanence les niveaux de consommation indiqués ci-dessus en imposant des quotas d'importation et en recourant à d'autres politiques qu'il estimerait nécessaires.

5. Le financement du projet sera décaissé par le Gouvernement d'Allemagne et selon les répartitions budgétaires suivantes:

<b>Année</b>	<b>Projet (\$US)</b>	<b>Frais d'agence (\$US)</b>
2008	201 450	25 509
2010	200 000	25 325
2012	200 000	25 325
Total	601 450	76 159

6. Le gouvernement du Yemen a examiné les données sur la consommation pour tous les secteurs couverts par ce projet, et est persuadé qu'elles sont exactes. Par conséquent, le Gouvernement conclut le présent accord avec le Comité exécutif en étant entendu que, si une consommation supplémentaire de bromure de méthyle était découverte plus tard, il lui incomberait à lui seul d'en assurer l'élimination.

7. Le Gouvernement du Yemen, en accord avec le Gouvernement d'Allemagne, disposera de la souplesse nécessaire lui permettant d'organiser et de mettre en œuvre les volets du projet qu'il juge importants afin de respecter les engagements en matière d'élimination du bromure de méthyle cités ci-dessus. Le Gouvernement d'Allemagne convient de gérer les fonds du projet de manière à assurer la réalisation des réductions particulières de la consommation de bromure de méthyle convenues. Le Gouvernement du Yemen peut décider d'accélérer la réduction de la consommation de bromure de méthyle sans que le budget du projet en soit affecté.

8. Le Gouvernement d'Allemagne remettra chaque année au Comité exécutif un rapport sur les progrès réalisés en matière de réduction de bromure de méthyle dans tous les secteurs, ainsi que sur les coûts annuels liés à l'utilisation des technologies de substitution choisies et aux intrants financés par les fonds du projet.

- - -



